



# Appel à candidatures en vue d'une résidence BD en 2027

## Commune de Loire-Authion (49)

### 1. CONTEXTE DU PROJET

Dans le cadre de son Projet artistique et culturel de territoire et en lien étroit avec le Réseau Médiathèque[S], la commune de Loire-Authion souhaite engager une résidence autour de la bande-dessinée en 2027.

La commune de Loire-Authion est une commune nouvelle issue de la fusion de 7 communes historiques. Crée en janvier 2016, elle rassemble près de 17 000 habitants et adhère à la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole. Elle se situe dans le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine, aux portes d'Angers. La commune dispose d'un cadre de vie remarquable lié à la qualité des paysages (UNESCO) et du patrimoine naturel et bâti.

Durant une période de 2 mois, l'artiste sera invité à consacrer la majeure partie de son séjour à son projet d'écriture / illustration personnel. En parallèle, il animera des temps de rencontre sur le territoire.

La résidence est ouverte aux auteurs/illustrateurs ou illustrateurs de bande-dessinée adulte (les scénaristes non-illustratrices ou non illustrateurs ne sont pas éligibles).

### Enjeux et objectifs de la résidence

- Offrir à un artiste la possibilité de construire une relation avec un territoire et de diffuser largement son œuvre, dans des lieux dédiés ou non,
- Favoriser la découverte de la démarche d'un artiste : son univers, sa démarche de création, ses œuvres,
- Réduire les inégalités d'accès à la culture en permettant aux habitants du territoire de partager un temps de rencontre avec l'artiste sur le long terme,
- Initier différents publics à la pratique,
- Travailler en partenariat avec des acteurs du territoire, notamment les établissements scolaires et le Réseau Médiathèque[S].

### 2. DÉROULÉ DU PROJET

L'artiste consacrera 70% de son temps de résidence pour travailler son projet d'écriture et 30% pour des projets d'actions culturelles, à savoir :

- Des rencontres dans des lieux dédiés ou non dédiés (présentation de son univers, ses œuvres, du processus de création, etc.),
- Des ateliers de pratique auprès de différents publics, notamment des scolaires,
- Etc.



### 3. DATES ET LIEU DE RÉSIDENCE

L'artiste sera présent sur le territoire en janvier et février 2027. Cette période pourra être fractionnée en plusieurs temps. Les temps de présence seront établis entre l'artiste et la commune selon les actions culturelles envisagées.

L'artiste bénéficiera d'un logement mis à disposition par la commune durant toute la durée de la résidence. Il s'agit d'un studio et d'une salle de travail situés à l'étage d'un bâtiment communal situé au cœur du bourg de la commune déléguée de Saint-Mathurin-sur-Loire (cf. photos en annexe).

Située à 25 minutes en voiture du centre-ville d'Angers, cette commune déléguée est accessible en train (ligne Nantes/Tours) et en bus.

### 4. MODALITÉS FINANCIÈRES

La mise en œuvre de cette résidence est conditionnée à l'attribution d'une bourse de résidence par le CNL (allocation de 2 000 € brut par mois versés en droit d'auteur). L'artiste s'engage à faire une demande de bourse de résidence après du CNL.

La commune se chargera de reverser 1.1% de contribution diffuseur.

Les frais de déplacement seront pris en charge par la commune à raison de trois aller/retour maximum entre le domicile de l'artiste et le lieu de résidence.

Dans le cadre d'animations ou interventions durant la résidence, les frais de déplacement seront pris en charge par la commune.

Les frais liés aux créations collectives seront également pris en charge par la commune.

Les frais liés à la création personnelle de l'artiste, la restauration (hors temps de médiation) ou autres frais de séjour resteront à la charge de l'auteur.

### 5. CADRE JURIDIQUE

Une convention sera établie entre l'artiste et la commune.

Les réalisations produites dans le cadre des ateliers reviendront à la commune de Loire-Authion.

### 6. MODALITÉS DE CANDIDATURE

- Auteur francophone,
- Le candidat devra justifier d'au moins un ouvrage (hors collectif) publié en langue française à compte d'éditeur,
- Le candidat devra respecter les critères CNL concernant la bourse de résidence de création et s'engagera à déposer une demande de bourse auprès du CNL avant le 11 juin 2026.

Dans le cas d'une publication, l'auteur/illustrateur s'engage à faire figurer la mention suivante « L'auteur/illustrateur a bénéficié pour la rédaction de ce livre d'une résidence à Loire-Authion » et adressera deux exemplaires à la commune lors de sa parution via sa maison d'édition.

#### Comité de sélection

Le comité sera composé d'élus, techniciens du territoire et acteurs du Réseau Médiathèque[S].

Les candidats présélectionnés seront reçus en distanciel par un comité prévu **le 12 ou le 13 mars 2026**.

Le résultat de la sélection sera communiqué au plus tard le **fin mars 2026**.



#### Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir :

- Une note d'intention de 2 pages maximum présentant la démarche artistique, les propositions de médiation,
- Le projet de création (bande dessinée adulte),
- Un CV,
- Un extrait d'un précédent ouvrage publié,
- Les disponibilités en janvier et février 2027.

**L'ensemble du dossier ne devra pas excéder 10 pages.**

Les dossiers de candidatures sont à transmettre avant le **dimanche 8 mars 2026 minuit** par mail à l'adresse culture@loire-authion.fr en précisant « Candidature résidence BD » dans l'objet du mail.

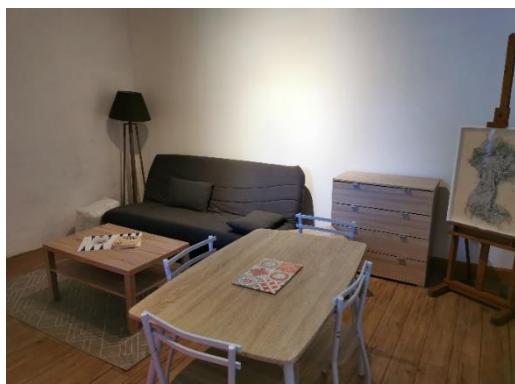
Un accusé de réception vous sera envoyé.

**Pour tout renseignement :**

Direction Action culturelle / [culture@loire-authion.fr](mailto:culture@loire-authion.fr) / 02 52 21 10 08

**Annexe – présentation du lieu**

**1<sup>e</sup> étage de la Galerie Hors-Champ - 10 levée du Roi Renée – Saint-Mathurin-sur-Loire**



*Les équipements : lit (draps fournis), mini-four, micro-ondes, bouilloire, cafetière, vaisselle.*

*Le lieu est équipé du wifi.*